

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

anciens combattants Question écrite n° 86508

#### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur son déplacement dans le département du Var, avec le Président de la République, le 27 juillet 2015. Il souhaiterait connaître les raisons de ce déplacement ainsi que celles de la venue du Président de la République. Il lui demande également de bien vouloir lui communiquer la liste des personnes l'accompagnant, celle des personnes qu'il a rencontrées ainsi que les conclusions de cette visite.

### Texte de la réponse

Le Président de la République s'est rendu dans le département du Var, lundi 27 juillet 2015, en présence du ministre de l'intérieur et, pour la défense, du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire. Ce déplacement avait pour objectif une présentation d'une partie du dispositif de sécurité estivale, autour de deux thématiques, à savoir la lutte contre les feux de forêt et la surveillance maritime. Ainsi, en début de matinée, tous trois ont assisté à une présentation et à une exécution de manoeuvre des acteurs de la prévention, de la lutte et de la stratégie générale contre les feux de forêt. Puis, sur la base navale de Toulon, la Gendarmerie maritime a offert une présentation des contrôles nautiques, de la stratégie de surveillance côtière et des moyens de sécurité maritime et portuaire. Au cours de ce déplacement, le secrétaire d'Etat était accompagné, outre l'officier de sécurité et l'aide de camp, d'un conseiller.

#### Données clés

Auteur: M. Gérald Darmanin

Circonscription: Nord (10e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 86508

Rubrique: Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>4 août 2015</u>, page 5826 Réponse publiée au JO le : <u>13 octobre 2015</u>, page 7719